



GROUPE ADP
COMMUNIQUÉ FINANCIER

Tremblay-en-France, le 19 mars 2023

Aéroports de Paris SA

**Groupe ADP et GMR Enterprises concluent un accord
pour former une holding aéroportuaire cotée
sur les marchés financiers indiens au premier semestre 2024**

Les conseils d'administration d'Aéroports de Paris (Groupe ADP) et de GMR Airports Infrastructure Ltd (GIL), sociétés cotées et coactionnaires à hauteur respectivement de 49 % et 51 % de la holding aéroportuaire GMR Airports Ltd (GAL), ont approuvé l'exécution d'un accord-cadre¹ initiant un processus devant aboutir à une fusion entre GIL et GAL au premier semestre 2024 ("New GIL").

La fusion projetée permettra au Groupe ADP de devenir actionnaire d'une holding aéroportuaire cotée au BSE Limited et au National Stock Exchange of India Limited ("marchés financiers indiens"), tel qu'envisagé lors de l'acquisition de sa participation dans GAL en 2020. Cette opération permettra de :

- ◆ Simplifier et clarifier la structure capitalistique des actifs aéroportuaires ;
- ◆ Révéler pleinement la valeur de GAL et rendre liquides les titres détenus par Groupe ADP ;
- ◆ Faire de New GIL une plateforme de développement plus agile pour saisir de nouvelles opportunités en Inde et en Asie du Sud-Est.

"Trois ans après notre prise de participation dans le groupe indien GMR Airports, une nouvelle étape de notre présence en Asie débute aujourd'hui. L'opération initiée permettra de révéler la valeur de notre participation à travers une société aéroportuaire cotée sur les marchés financiers indiens. Cette opération nous mettra en capacité de saisir pleinement les opportunités de développement du marché aéroportuaire indien dans les prochaines années. Avec TAV Airports, groupe coté en Turquie et GMR Airports, qui le deviendrait d'ici mi-2024 en Inde, Groupe ADP, lui-même coté à Paris, se placera de manière unique dans l'industrie aéroportuaire. Il initie ainsi un modèle original de financement de son développement. Acteur mondial multi-local, Groupe ADP poursuit son ambition de création de valeur pour toutes ses parties prenantes et porte la décarbonation de ses opérations comme objectif commun à l'ensemble de ses plateformes aéroportuaires."

a indiqué Augustin de Romanet, Président-directeur général du Groupe ADP

Conformément à l'accord-cadre qui vient d'être signé et sous réserve des accords des créanciers et des actionnaires de GIL et de GAL et des approbations réglementaires nécessaires, GAL et GIL seraient amenés à fusionner au premier semestre 2024 pour former une holding aéroportuaire cotée sur les marchés financiers indiens.

¹ Accord-cadre signé entre Groupe ADP, GIL, GAL, GMR-E.

L'accord-cadre présente les caractéristiques suivantes :

- Groupe ADP serait amené à détenir un intérêt économique de 45,7% dans *New GIL*, sur la base d'évaluations indépendantes et étayées par des attestations d'équité ;
- Les clauses de compléments de prix² (*earn-outs et ratchets*), conclues entre Groupe ADP et GIL lors de l'acquisition de la participation dans GAL en 2020 par Groupe ADP, seraient entièrement soldées ;
- Les passifs éventuels et résiduels de GIL liés à des activités non-aéroportuaires seraient significativement réduits, permettant à Groupe ADP de devenir actionnaire de cette entité cotée sans s'exposer à de tels engagements ;
- Groupe ADP disposerait, via un pacte d'actionnaires, de droits de gouvernance étendus dans *New GIL*, similaires à ceux détenus aujourd'hui dans GAL, préservant son influence notable.

Plus en détail, cette opération vise plusieurs intérêts stratégiques et financiers :

1. L'opération permettra de faire de *New GIL* un acteur exclusivement aéroportuaire

Depuis la scission entre GIL et GMR Power and Urban Infra Ltd. (GPUIL) début 2022³, GIL détient à son bilan des actifs exclusivement aéroportuaires. Cependant, il a continué à porter d'importants passifs éventuels non-aéroportuaires liés à GPUIL, la branche d'infrastructures non-aéroportuaires de GMR Enterprises (GMR-E).

Afin d'accélérer l'apurement de ces passifs éventuels et pour que GIL devienne un acteur exclusivement aéroportuaire, Groupe ADP propose de souscrire à 330 817 obligations en devises étrangères convertibles (FCCBs - *Foreign Currency Convertible Bond*) émises par GIL pour un montant total d'environ 331 millions d'euros. Conformément à l'accord-cadre, le produit de ces obligations convertibles sera utilisé par GIL pour apurer son bilan par un remboursement de la dette de l'entreprise et le règlement d'une grande partie de son passif. Cet apurement des passifs constitue une condition préalable à la fusion de GAL et GIL.

2. Groupe ADP conserva un intérêt économique important et une position forte au capital de GIL, tout en garantissant le maintien du caractère local de GMR Airports

Groupe ADP serait amené à détenir un intérêt économique de 45,7% dans *New GIL*⁴, sur la base d'évaluations indépendantes et étayées par des attestations d'équité. Ce calcul tient compte du règlement définitif des clauses de *ratchets* et d'une prime de liquidité.

En ligne avec l'approche multi-locale de Groupe ADP, l'accord-cadre prévoit que GMR-E maintienne sa position d'actionnaire contrôlant dans *New GIL*. Afin de permettre ce positionnement, la participation du Groupe ADP dans *New GIL* sera scindée en deux⁵ catégories d'instruments :

- (i) Des actions ordinaires, et
- (ii) Des actions préférentielles non-participatives convertibles (OCRPS - *Optionally Convertible Redeemable Preferred Shares*), qui ouvrent droit à un dividende équivalent à une action ordinaire, et permettent aussi au Groupe ADP de conserver un intérêt substantiel dans la performance de l'actif.

À l'issue de la fusion entre GAL et GIL, l'intérêt économique du Groupe ADP de 45,7% sera appliqué pour la comptabilisation des résultats de *New GIL*, lesquels seront consolidés par mise en équivalence dans les comptes du groupe. D'ici la réalisation de la fusion, la participation de 49 % détenue par Groupe ADP dans GAL reste comptabilisée par mise en équivalence.

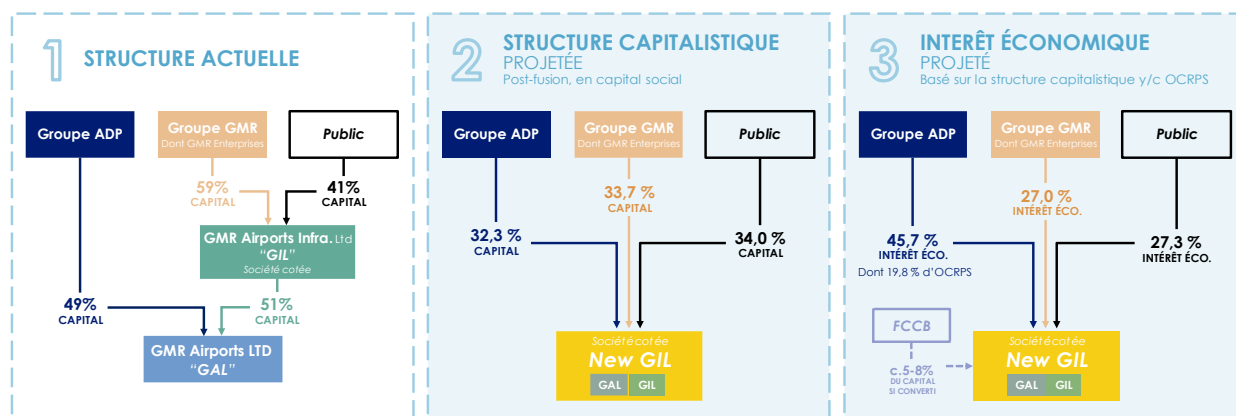
² Lors de l'acquisition par le Groupe ADP de sa participation de 49 % dans GAL, réalisée en deux étapes en février et juillet 2020, le Groupe ADP a accordé à GIL des clauses de *earn-outs*, conditionnées à la réalisation de certains objectifs de performance des activités de GMR Airports d'ici à 2024, ainsi que des *ratchets* conditionnés à la réalisation d'événements commerciaux et réglementaires devant survenir d'ici 2024, permettant à GIL de recevoir respectivement jusqu'à 126 millions d'euros et jusqu'à 8,2 % du capital.

³ Voir l'annonce du 31 Décembre 2021 par GIL et les communiqués associés.

⁴ Hors impact potentiel qui résulterait d'une conversion des FCCBs.

⁵ À l'exclusion de toute participation potentielle qui pourrait résulter de la conversion de FCCBs.

Actionnariat et intérêt économique simplifiés dans GAL puis dans New GIL :



Le schéma n°2 ci-dessus "structure capitalistique projetée" représente la détention en capital social calculée sur une base non diluée de 10 558 975 952 actions, laquelle inclut 3 410 614 011 détenues par Groupe ADP, soit une participation de 32,3 % au capital social.

Le schéma n°3 "intérêt économique projeté" est calculé sur une base de 13 163 416 832 actions laquelle inclut 3 410 614 011 actions ordinaires et 2 604 440 880 OCRPS détenues par Groupe ADP telles que si converties, soit un intérêt économique de 45,7 %.

Ces deux calculs excluent l'impact potentiel résultant d'une conversion des FCCBs.

3. L'opération fera de New GIL une plateforme de développement plus agile pour saisir de nouvelles opportunités en Inde et en Asie du Sud-Est

GAL possède des actifs majeurs en Inde, dont les aéroports de Delhi (premier à atteindre ACA⁶ niveau 4+ en Asie Pacifique), d'Hyderabad et de Goa (ouvert le 5 janvier 2023), et en Indonésie, ainsi que plusieurs autres projets d'aéroports en cours de développement en Inde et en Grèce, avec des perspectives attrayantes de croissance et de rentabilité à moyen-terme.

Dans les années à venir, le potentiel de croissance externe en Asie est important, tiré par le besoin d'investissements en infrastructures aéroportuaires dans la région. En Inde, plus particulièrement, des projets de privatisation ont été annoncés par le gouvernement. Pour tirer pleinement parti de ces opportunités de croissance, la fusion de GAL et de GIL permettrait à New GIL de former une plateforme agile en capacité de saisir ce potentiel de développement rentable.

Calendrier prévisionnel du projet de fusion

Suite à l'approbation ce jour du projet de fusion par les conseils d'administration respectifs de GAL et GIL, GIL déposera pour approbation la demande de fusion auprès des marchés financiers indiens où GIL est actuellement coté et à la *Securities and Exchange Board of India* (SEBI). La demande de fusion sera ensuite déposée pour approbation auprès du *National Company Law Tribunal* (NCLT).

La fusion devrait être effective d'ici le premier semestre 2024, après l'achèvement de toutes les étapes requises. L'accord-cadre signé ce jour entre GMR-E, GIL, GAL et Groupe ADP engage toutes les parties à la réalisation des étapes nécessaires à la fusion, sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires.

Impacts attendus dans les comptes consolidés du Groupe ADP

La souscription des FCCBs, comptabilisées en instruments financiers valorisés à leur juste valeur, entraînera pour Groupe ADP une sortie de trésorerie d'environ 331 millions d'euros au cours des

⁶ L'aéroport international de Delhi a été reconnu le 17 novembre 2020 niveau 4+ (transition) du Airport Carbon Accreditation program de l'ACI.

prochaines semaines. Une provision au titre des clauses de compléments de prix (*earn-outs*) ayant déjà été comptabilisée dans les comptes du Groupe ADP, leur règlement devrait être neutre sur le compte de résultat du groupe et entraîner une sortie de trésorerie d'environ 62 millions d'euros d'ici à la fusion.

Au moment de sa réalisation, la fusion devrait conduire à l'enregistrement d'une charge *non-cash*, traduisant le changement d'intérêt économique du Groupe ADP (intégrant le règlement des clauses de *ratchets* ainsi qu'une prime de liquidité) ainsi que l'intégration des actifs, hors GAL, de *New GIL* dont la valeur nette attendue à la date de la fusion sera négative. L'impact de ces éléments, estimé à ce jour à environ 100 millions d'euros sur le résultat opérationnel courant du Groupe ADP sera déterminé à la date de la fusion.

Confirmation des objectifs financiers 2023-2025

Cette opération, qui contribue à l'accélération du développement rentable de GMR Airports, est en ligne avec la stratégie de croissance internationale sélective du groupe. Groupe ADP confirme ainsi son objectif d'un ratio de dette financière nette/EBITDA de 3.5x à 4.5x en 2025, en tenant compte des effets attendus précités ainsi que de potentiels nouveaux projets de croissance internationale. Groupe ADP confirme sa politique d'un taux de distribution du dividende correspondant à 60 % du résultat net part du groupe pour la période 2023-2025, avec un minimum de 3,0 € par action.

* * *

S&R and Associates, Hogan Lovells et Urban Strategic Pte Ltd ont conseillé Groupe ADP.

CONFERENCE TELEPHONIQUE

Augustin de Romanet, Président Directeur Général, et Philippe Pascal, Directeur Général Adjoint Finances, Administration et Stratégie, commenteront cette annonce lundi **20 mars 2020 à 8:00** (CET), lors d'une **conférence téléphonique en anglais**, destinée aux analystes financiers et investisseurs.

Une **retransmission en direct** sera disponible au lien suivant : [Webcast \(uniquement en anglais\)](#)

Pour participer au **Q&A**, une inscription est nécessaire au lien suivant : [Inscription à l'appel](#)

CALENDRIER FINANCIER *(sous réserve de modification)*

- ◆ Prochaine publication de **trafic** : Lundi 17 avril 2023 - Trafic du mois de mars 2023, après bourse
- ◆ **Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2023** : Mercredi 26 avril 2023, après bourse
- ◆ **Assemblée Générale** des actionnaires : Mardi 16 mai 2023
- ◆ Détachement du **dividende**⁷ : Lundi 5 juin 2023
- ◆ Mise en paiement du **dividende**⁷ : Mercredi 7 juin 2023
- ◆ **Résultats financiers du premier semestre 2023** : Jeudi 27 juillet 2023, après bourse
- ◆ **Chiffre d'affaires des neuf premiers mois 2023** : Mercredi 25 octobre 2023, après bourse

DECLARATIONS PROSPECTIVES

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Des informations prospectives (y compris, le cas échéant, des prévisions et des objectifs) sont incluses dans cette présentation. Ces informations prospectives sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables à la date de diffusion du présent document mais qui peuvent cependant s'avérer inexactes et sont, en tout état de cause, sujettes à des risques. Il n'existe donc aucune certitude que les événements prévus auront lieu ou que les résultats attendus seront effectivement obtenus. Des informations détaillées sur ces risques potentiels et incertitudes susceptibles d'entraîner des différences entre les résultats envisagés et ceux effectivement obtenus sont disponibles dans le document de référence déposé auprès de l'autorité française des marchés financiers (AMF) le 14 avril 2022 sous le numéro D.22-0299 et l'amendement déposé auprès de l'AMF le 1^{er} juillet 2022 sous le numéro 22-0299-A01. Ces documents sont consultables en ligne sur le site internet de l'AMF à l'adresse www.amf-france.org ou celui d'Aéroports de Paris à l'adresse www.parisaeroports.fr. Aéroports de Paris ne s'engage pas et n'a pas l'obligation de mettre à jour les informations de nature prévisionnelle contenues dans ce document pour refléter les faits et circonstances postérieurs à la date de cette présentation.

Relations Investisseurs : Cécile Combeau +33 6 32 35 01 46, Eliott Roch +33 6 98 90 85 14 - invest@adp.fr

Contact presse : Justine Léger, responsable du Pôle Médias et Réputation +33 1 74 25 23 23

Groupe ADP aménage et exploite des plateformes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2022, le groupe a accueilli sous sa marque Paris Aéroport 86,7 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly et près de 193,7 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2022, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 4 688 millions d'euros et le résultat net part du groupe à 516 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France, Tremblay-en-France 93290. RCS Bobigny 552 016 628.

groupe-adp.com

⁷ Soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2023 statuant sur les comptes 2022.

ANNEXE - Présentation des instruments financiers précités

PRÉSENTATION DES FCCB (FOREIGN CURRENCY CONVERTIBLE BONDS)

PRINCIPALES CONDITIONS DES FCCB

Montant : env. 331 M€	Nature : Obligations en devises étrangères convertibles <i>Foreign Currency Convertible Bonds</i>	Taux d'intérêt : 6,76 % par an, en €	Taux de change pour conversion des FCCB : Taux fixe EUR/INR déterminé durant les 2 jours ouvrables précédents l'attribution des FCCB
---------------------------------	--	---	---

DÉTAILS DES FCCB

Politique d'intérêts : pas de coupon en espèce, capitalisé sur le principal pendant 5 ans, payé ensuite en espèce, avec une option de report.

Prix d'émission : moyenne VWAP des 2 dernières semaines - moyenne des cours de clôture hebdomadaires les plus élevés et les plus bas des deux semaines précédant la date d'émission (17 mars 2023)

Prix de conversion : prime de 10 % sur le prix d'émission

Maturité : 10 ans et 1 jour à partir de la date d'émission

FORMULE DE CONVERSION

$$\text{Nombre d'actions au moment de la conversion} = \frac{FV}{FX \cdot (Pi * 1,1)}$$

FV : Valeur future des FCCB en euros (intérêts de 6,76 % capitalisés sur le principal)

FX : taux fixe EUR/INR à la date de conversion

Pi : prix d'émission

Pi*1,1 : prix de conversion

PRÉSENTATION DES OCRPS (OPTIONALLY CONVERTIBLE REDEEMABLE PREFERENCE SHARES)

PRINCIPALES CONDITIONS DES OCRPS :

Participation intégralement diluée : 19.8%¹	Nature : Actions préférentielles non-participatives convertibles <i>Optionally Convertible Redeemable Preference Shares</i>	Droit de vote : non²	Au capital social : non	Droit au dividende : Équivalent à une action ordinaire
--	--	---	-----------------------------------	--

DÉTAILS DES OCRPS

Droit de première offre par GMR Enterprises

Droit de conversion : à la maturité, ou maintien du ratio convenu de participation au "capital" avec GMR-E

Au moment de la conversion : Les OCRPS se convertissent en actions ordinaires, négociables sur le marché

¹ hors impact potentiel qui résulterait d'une conversion des FCCB

² Exception pour les résolutions susceptibles d'affecter la valeur de l'OCRPS ou des droits qui lui sont attachés